



DEC234273DAJ

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au Conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC233679DAJ du 17 février 2023 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC233698DAJ du 17 février 2023 fixant le calendrier de l'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le relevé de décision de la commission électorale en date du 17 avril 2023 ;

DECIDE :

**Art. 1** - La liste électorale définitive pour l'élection du Conseil scientifique du CNRS proposée par la commission électorale est arrêtée le 20 avril 2023, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 9 février 2010 susvisé.

**Art. 2** – La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site des élections (<https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Paris, le 20 avril 2023

Antoine PETIT

